

Délibération N°27/2026

Objet : Élection du maire

Délibération N°28/2026

Objet : Détermination du nombre d'adjoint au maire

Délibération N°29/2026

Objet : Élection des adjoints

Délibération N°30/2026

Objet : Indemnités du maire

Délibération N°31/2026

Objet : Indemnités des adjoints

Délibération N°32/2026

Objet : Indemnités conseiller délégué

Délibération N°33/2026

Objet : Délégués au SIRTOM

Délibération N°34/2026

Objet : Délégués au SYDESL

Délibération N°35/2026

Objet : Délégués au SIE

Délibération N°36/2026

Objet : Délégués à l'Office du Tourisme

Le registre des délibérations est consultable en mairie

Affiché le 27/03/2026

DELIBERATION N°27/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à seize heures et trente minutes, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Michel MAYA, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du doyen d'âge jusqu'à l'élection du nouveau maire.

Étaient présents : BRIDAY Pascal, BERTHOUD-DEPARDON Elina, GIBEAUX Dominique, GRANCHAMP Corinne, GUILLON Vincent, DURY Amandine, BALVAY Antoine, MENGOUA Petya, RAVINET Brice, BRIDAY Nadine, SPAENS Savannah, GONIN Philippe, Roselyne PARDON

Étaient absents :

Étaient excusés : DA SILVA RODRIGUES Diane, MAUCHE Gauthier

Procurations : DA SILVA RODRIGUES Diane à DURY Amandine, MAUCHE Gauthier à Roselyne PARDON

Secrétaire de séance : RAVINET Brice

OBJET : Élection du maire

CONSIDERANT que le conseil municipal élit le maire parmi ses membres au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection du maire, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT le bon déroulement des opérations de vote et le décompte des suffrages ;

Résultats du scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrage exprimés : 15

Ont obtenu :

M. BRIDAY Pascal : 15 voix

Le conseil municipal :

- **PROCLAME** Monsieur BRIDAY Pascal maire de la commune de Tramayas ;
- **INSTALLE** Monsieur BRIDAY Pascal en qualité de maire de la commune de Tramayas ;
- **AUTORISE** Monsieur BRIDAY Pascal à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Tramayas, les jours, mois et an que dessus.

Le doyen d'âge,



Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°28/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à seize heures et trente minutes, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Michel MAYA, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du doyen d'âge jusqu'à l'élection du nouveau maire.

Étaient présents : BRIDAY Pascal, BERTHOUD-DEPARDON Elina, GIBEAUX Dominique, GRANCHAMP Corinne, GUILLON Vincent, DURY Amandine, BALVAY Antoine, MENGOVA Petya, RAVINET Brice, BRIDAY Nadine, SPAENS Savannah, GONIN Philippe, PARDON Roselyne

Étaient absents :

Étaient excusés : DA SILVA RODRIGUES Diane, MAUCHE Gauthier

Procurations : DA SILVA RODRIGUES Diane à DURY Amandine, MAUCHE Gauthier à Roselyne PARDON

Secrétaire de séance : RAVINET Brice

OBJET : détermination du nombre d'adjoints au maire

Vu l'article L2122-2 du code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le maire propose au conseil municipal de délibérer sur le nombre d'adjoints à élire, dans les limites autorisées, sachant que le nombre maximum d'adjoints ne peut pas excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, arrondi à l'entier inférieur.

L'effectif légal du conseil municipal de la commune de Tramayes étant de 15 membres, le nombre maximum d'adjoints au maire est de 4.

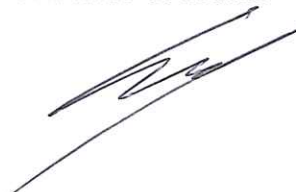
Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer à 3 le nombre d'adjoints au maire.
- **AUTORISE** Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°29/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à seize heures et trente minutes, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Michel MAYA, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau maire Pascal BRIDAY. **Étaient présents :** BRIDAY Pascal, BERTHOUD-DEPARDON Elina, GIBEAUX Dominique, GRANCHAMP Corinne, GUILLON Vincent, DURY Amandine, BALVAY Antoine, MENGOUA Petya, RAVINET Brice, BRIDAY Nadine, SPAENS Savannah, GONIN Philippe, PARDON Roselyne

Étaient absents :

Étaient excusés : DA SILVA RODRIGUES Diane, MAUCHE Gauthier

Procurations : DA SILVA RODRIGUES Diane à DURY Amandine, MAUCHE Gauthier à PARDON Roselyne

Secrétaire de séance : RAVINET Brice

OBJET : Élection des adjoints au maire

CONSIDERANT que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

CONSIDERANT que sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.

CONSIDERANT que si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2122-4 et L2122-7-2 ;

VU les résultats du scrutin relatif à l'élection des adjoints, tels que fixés au procès-verbal annexé à la présente délibération ;

CONSIDÉRANT le bon déroulement des opérations de vote et le décompte des suffrages ;

Résultats du scrutin

Nombre de votants :

Nombre de suffrage exprimés :

Ont obtenu :

Liste conduite par Elina BERTHOUD-DEPARDON : 15 voix

Le conseil municipal :

➤ **PROCLAME élue** la liste conduite par Madame Elina BERTHOUD-DEPARDON

➤ **INSTALLE** dans leur fonction d'adjoints au maire :

- Madame Elina BERTHOUD-DEPARDON en qualité de 1^{ère} adjointe ;
- Monsieur GIBEAUX Dominique en qualité de 2^{ème} adjoint ;
- Madame Amandine DURY, en qualité de 3^{ème} adjointe ;

➤ **AUTORISE** Monsieur le maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



Département de Saône et Loire

En exercice : 15

Afférents au conseil : 13

Arrondissement de Macon

Procurations : 2

Canton de La Chapelle de Guinchay

Date de convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

Commune de TRAMAYES

DELIBERATION N°30/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à seize heures et trente minutes, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Michel MAYA, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau maire Pascal BRIDAY.

Étaient présents : BRIDAY Pascal, BERTHOUD-DEPARDON Elina, GIBEAUX Dominique, GRANCHAMP Corinne, GUILLON Vincent, DURY Amandine, BALVAY Antoine, MENGOUA Petya, RAVINET Brice, BRIDAY Nadine, SPAENS Savannah, GONIN Philippe, PARDON Roselyne

Étaient absents :

Étaient excusés : DA SILVA RODRIGUES Diana, MAUCHE Gauthier

Procurations : DA SILVA RODRIGUES Diana à DURY Amandine, MAUCHE Gauthier à PARDON Roselyne

Secrétaire de séance : RAVINET Brice

OBJET : Indemnités du maire

Considérant que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT.

Considérant que le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème ci-dessous :

Population (habitants) taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique :
De 1000 à 3500 55.7 %

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;

Vu la demande du nouveau Maire, M. Pascal BRIDAY de fixer pour celui-ci des indemnités de fonction inférieures au barème.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à 50.13 % de l'Indice brut terminal de la fonction publique.

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire



Le secrétaire de séance

J



ANNEXE

Délibération N°230/2026

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

(Art.78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

Fonction	Nom / Prénom	Taux appliqué
Maire	Pascal BRIDAY	50.13%
1 ^{ERE} Adjointe	Elina BERTHOUD- DEPARDON	19.24%
2eme Adjoint	Dominique GIBEAUX	19.24%
3eme Adjoint	Amandine DURY	19.24%
Conseiller municipal avec délégation	Vincent GUILLON	14.12%

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 071-217105451-20260320-DELIB302026-DE

S²LO

Département de Saône et Loire

En exercice : 15

Arrondissement de Macon

Afférents au conseil : 13

Canton de La Chapelle de Guinchay

Procurations : 2

Commune de TRAMAYES

Date de convocation : 16/03/2026

Date d'affichage : 24/03/2026

DELIBERATION N°31/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à seize heures et trente minutes, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Michel MAYA, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau maire Pascal BRIDAY.

Étaient présents : BRIDAY Pascal, BERTHOUD-DEPARDON Elina, GIBEAUX Dominique, GRANCHAMP Corinne, GUILLON Vincent, DURY Amandine, BALVAY Antoine, MENGOUA Petya, RAVINET Brice, BRIDAY Nadine, SPAENS Savannah, GONIN Philippe, PARDON Roselyne

Étaient absents :

Étaient excusés : DA SILVA RODRIGUES Diana, MAUCHE Gauthier

Procurations : DA SILVA RODRIGUES Diana à DURY Amandine, MAUCHE Gauthier à PARDON Roselyne

Secrétaire de séance : RAVINET Brice

OBJET : Indemnités des adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer les indemnités de fonction versées aux adjoints au maire pour l'exercice effectif de leurs fonctions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-20 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal N°28/2026 en date du 20-03-2026 fixant le nombre d'adjoints au maire ;

Considérant qu'il convient de déterminer le montant des indemnités de fonction allouées aux adjoints au maire, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale et dans la limite des taux maximaux prévus par la réglementation :

Population (habitants) taux maximal en % de l'indice brut terminal de la fonction publique :

De 1000 à 3499 21.38 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

➤ **DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire comme suit :

- 1er adjoint : 19.24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 2e adjoint : 19.24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique
- 3e adjoint : 19.24 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



ANNEXE

Délibération N°31/2026

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal

(Art.78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

Fonction	Nom / Prénom	Taux appliqué
Maire	Pascal BRIDAY	50.13%
1 ^{ERE} Adjointe	Elina BERTHOUD- DEPARDON	19.24%
2eme Adjoint	Dominique GIBEAUX	19.24%
3eme Adjoint	Amandine DURY	19.24%
Conseiller municipal avec délégation	Vincent GUILLON	14.12%

DELIBERATION N°32/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à seize heures et trente minutes, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Michel MAYA, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau maire Pascal BRIDAY.

Étaient présents : BRIDAY Pascal, BERTHOUD-DEPARDON Elina, GIBEAUX Dominique, GRANCHAMP Corinne, GUILLON Vincent, DURY Amandine, BALVAY Antoine, MENGOUA Petya, RAVINET Brice, BRIDAY Nadine, SPAENS Savannah, GONIN Philippe, PARDON Roselyne

Étaient absents :

Étaient excusés : DA SILVA RODRIGUES Diana, MAUCHE Gauthier

Procurations : DA SILVA RODRIGUES Diana à DURY Amandine, MAUCHE Gauthier à PARDON Roselyne

Secrétaire de séance : RAVINET Brice

OBJET : Indemnité de fonction au conseiller municipal délégué

Considérant que le maire peut déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs conseillers municipaux ;

Considérant que les conseillers municipaux titulaires d'une délégation peuvent percevoir une indemnité de fonction, dans le respect de l'enveloppe indemnitaire globale ;

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant de l'indemnité de fonction allouée au conseiller municipal délégué ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et L2123-24-1 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de fixer le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué à 14.12% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.
- **DIT** que le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à Tramayas, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire



Le secrétaire de séance



ANNEXE

Délibération N°32/2026

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal
(Art.78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

Fonction	Nom / Prénom	Taux appliqué
Maire	Pascal BRIDAY	50.13%
1 ^{ERE} Adjointe	Elina BERTHOUD-DEPARDON	19.24%
2eme Adjoint	Dominique GIBEAUX	19.24%
3eme Adjoint	Amandine DURY	19.24%
Conseiller municipal avec délégation	Vincent GUILLON	14.12%

DELIBERATION N°33/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à seize heures et trente minutes, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Michel MAYA, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau maire Pascal BRIDAY.

Étaient présents : BRIDAY Pascal, BERTHOUD-DEPARDON Elina, GIBEAUX Dominique, GRANCHAMP Corinne, GUILLON Vincent, DURY Amandine, BALVAY Antoine, MENGOUA Petya, RAVINET Brice, BRIDAY Nadine, SPAENS Savannah, GONIN Philippe, PARDON Roselyne

Étaient absents :

Étaient excusés : DA SILVA RODRIGUES Diana, MAUCHE Gauthier

Procurations : DA SILVA RODRIGUES Diana à DURY Amandine, MAUCHE Gauthier à PARDON Roselyne

Secrétaire de séance : RAVINET Brice

OBJET : désignation des délégués au SIRTOM

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant auprès du Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères de la Vallée de la Grosne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- **Délégués titulaires :**

Brice RAVINET

Corinne GRANCHAMP

- **Délégué suppléant :**

Amandine DURY

Ainsi fait et délibéré à Tramayas, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°34/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à seize heures et trente minutes, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Michel MAYA, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau maire Pascal BRIDAY.

Étaient présents : BRIDAY Pascal, BERTHOUD-DEPARDON Elina, GIBEAUX Dominique, GRANCHAMP Corinne, GUILLON Vincent, DURY Amandine, BALVAY Antoine, MENGOUA Petya, RAVINET Brice, BRIDAY Nadine, SPAENS Savannah, GONIN Philippe, PARDON Roselyne

Étaient absents :

Étaient excusés : DA SILVA RODRIGUES Diana, MAUCHE Gauthier

Procurations : DA SILVA RODRIGUES Diana à DURY Amandine, MAUCHE Gauthier à PARDON Roselyne

Secrétaire de séance : RAVINET Brice

OBJET : désignation des délégués au SYDESL

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant auprès du Syndicat Départemental d'Energie de Saône et Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- **Délégués titulaires :**

Dominique GIBEAUX
Philippe GONIN

- **Délégué suppléant :**

Nadine BRIDAY

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



DELIBERATION N°35/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à seize heures et trente minutes, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Michel MAYA, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau maire Pascal BRIDAY.

Étaient présents : BRIDAY Pascal, BERTHOUD-DEPARDON Elina, GIBEAUX Dominique, GRANCHAMP Corinne, GUILLON Vincent, DURY Amandine, BALVAY Antoine, MENGOVA Petya, RAVINET Brice, BRIDAY Nadine, SPAENS Savannah, GONIN Philippe, PARDON Roselyne

Étaient absents :

Étaient excusés : DA SILVA RODRIGUES Diana, MAUCHE Gauthier

Procurations : DA SILVA RODRIGUES Diana à DURY Amandine, MAUCHE Gauthier à PARDON Roselyne

Secrétaire de séance : RAVINET Brice

OBJET : désignation des délégués au Syndicat des eaux de la Haute Grosne.

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de désigner deux délégués titulaires et un délégué suppléant auprès du Syndicat des eaux de la Haute Grosne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité les délégués suivants :

- **Délégués titulaires :**

Elina BERTHOUD-DEPARDON
Savannah SPAENS

- **Délégué suppléant :**

Petya MENGOVA

Ainsi fait et délibéré à Tramayas, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance



République Française

Département de Saône et Loire

Arrondissement de Macon

Canton de La Chapelle de Guinchay

Commune de TRAMAYES

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Afférents au conseil : 13

Procurations : 2

Envoyé en préfecture le 27/03/2026

Reçu en préfecture le 27/03/2026

Publié le 27/03/2026

ID : 071-217105451-20260320-DELIB342026-DE

SLO

DELIBERATION N°36/2026

Le vendredi vingt mars deux mille vingt-six à seize heures et trente minutes, les nouveaux membres du Conseil Municipal de la commune de TRAMAYES, convoqués conformément à la loi, par le maire sortant, Michel MAYA, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence du nouveau maire Pascal BRIDAY.

Étaient présents : BRIDAY Pascal, BERTHOUD-DEPARDON Elina, GIBEAUX Dominique, GRANCHAMP Corinne, GUILLON Vincent, DURY Amandine, BALVAY Antoine, MENGOUA Petya, RAVINET Brice, BRIDAY Nadine, SPAENS Savannah, GONIN Philippe, PARDON Roselyne

Étaient absents :

Étaient excusés : DA SILVA RODRIGUES Diana, MAUCHE Gauthier

Procurations : DA SILVA RODRIGUES Diana à DURY Amandine, MAUCHE Gauthier à PARDON Roselyne

Secrétaire de séance : RAVINET Brice

OBJET : désignation des représentants de la commune à l'office du tourisme

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de la nécessité de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant auprès de l'Office de Tourisme Verts Vallons de Sud Bourgogne.

- Représentants

Savannah SPAENS

Corinne GRANCHAMPS

Ainsi fait et délibéré à Tramayes, les jours, mois et an que dessus.

Le Maire

Le secrétaire de séance

